

*Institutions financières—Loi*

meilleur moyen et même le seul moyen de résoudre les problèmes internationaux qui semblent devenir plus complexes et évoluer de plus en plus rapidement à chaque année. Nous appuyons ces organismes et ces fonds parce qu'ils contribuent efficacement au développement mondial et parce que nos propres ressources financières et humaines peuvent les aider à s'attaquer à certains problèmes posés par le sous-développement.

Mais il y a une autre facette à notre participation, c'est-à-dire que le Canada en tire certains avantages. En aidant ces organismes multilatéraux, nous réalisons en même temps certains de nos objectifs de politique étrangère. Nous élargissons notre programme d'aide au développement en diversifiant son assise géographique et sectorielle, et les retombées de l'argent que nous y consacrons se multiplient grâce au pouvoir d'emprunt des banques. En outre, nous démontrons l'attachement du Canada à la coopération internationale et au renforcement du dialogue Nord-Sud, et notre volonté d'assumer notre responsabilité, à titre de l'un des grands pays industrialisés du monde, de supporter notre part du fardeau, de faire preuve d'une certaine initiative et de participer à l'élaboration d'une politique d'aide à l'échelle internationale.

Notre participation nous permet d'exercer une certaine influence sur l'évolution de ces organismes, et même une influence certaine. En fait, un Canadien siège au conseil exécutif de chacun de ces organismes. Et la preuve que le Canada joue un rôle important depuis bon nombre d'années, c'est que la plupart de ces Canadiens représentent également un groupe d'autres pays. Par exemple, les pays nordiques et les Pays-Bas à la Banque de développement de l'Asie, et le groupe des Antilles à la Banque mondiale. Ce faisant, nous tâchons d'atteindre un objectif cher à tous les Canadiens: bâtir un monde plus stable, plus sûr, plus raisonnable, parce que plus juste et plus convenable.

• (1530)

En outre, notre contribution au développement des pays du tiers monde profite indirectement à notre économie. Trop de gens se figurent à tort que l'aide accordée à l'étranger, c'est autant d'argent dont les Canadiens ne peuvent profiter. C'est une conception tout à fait erronée. En réalité, notre programme d'aide au développement contribue à la fois à créer ou à préserver un nombre important d'emplois, et à assurer le décollage économique de certains pays du tiers monde qui demain offriront des débouchés pour nos produits et nos services, assurant ainsi des emplois à nos enfants.

Et en ce sens, je ne suis pas d'accord quand on dit que les Canadiens sont opposés au programme d'aide. Bien au contraire, le secteur privé reconnaît plus que jamais les avantages que leurs employés, leurs actionnaires et eux-mêmes retirent de leur participation au programme international d'aide au développement. Nous n'avons jamais eu autant besoin de débouchés à l'étranger et le secteur privé admet maintenant, au cas où il ne l'aurait pas fait jusqu'à présent, que notre excellente réputation auprès des pays du tiers monde tient précisément au rôle que nous jouons en matière d'aide au développement. Je tiens à signaler aux députés que près de 80 p. 100 des sommes que nous versons dans le cadre de nos accords bilatéraux d'aide nous reviennent sous forme d'achats de biens et de services, achats qui contribuent à créer des emplois.

Les institutions financières internationales qui font l'objet du projet de loi à l'étude, offrent aux entreprises canadiennes la possibilité de prouver que notre pays a des biens et des services compétitifs à offrir aux pays en voie de développement. Il y a des domaines où notre pays excelle: la construction des lignes de chemins de fer, la prospection, la mise en exploitation et le transport des ressources énergétiques, la mise au point de programmes de mise en valeur de l'agriculture et de l'exploitation forestière, la fabrication d'équipement de télécommunications et la conception et l'évaluation de programmes de développement. L'expérience a prouvé que notre pays décroche une forte proportion des contrats qu'il brigue. De son côté, le gouvernement a depuis un certain nombre d'années pris des initiatives afin d'encourager les entreprises canadiennes à jouer un rôle plus actif dans ce secteur prometteur. Le gouvernement va sans doute poursuivre ces efforts avec toute l'énergie possible dans un avenir immédiat.

En participant au débat sur cette mesure législative, un certain nombre de députés nous ont, à juste titre, fait part de leurs inquiétudes à l'égard de diverses questions de développement international ou du bill C-130 proprement dit. Je voudrais répondre aujourd'hui à quelques-unes de ces questions, même si les députés désirent en approfondir quelques-unes lors de l'étude en comité.

Notre politique en matière de développement international évolue parallèlement à la conjoncture mondiale, et les députés semblent regretter que le gouvernement n'ait pas annoncé officiellement sa politique, conformément à la Stratégie de coopération au développement international 1975-1980. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement est sensible au fait qu'il convient de préparer un document par écrit, un texte faisant autorité et servant de point de repère, à partir duquel les députés pourront évaluer et juger les résultats des initiatives du Canada.

En même temps, je demande aux députés de bien réfléchir pour voir si, étant donné l'évolution rapide et imprévisible de la scène internationale, consacrer beaucoup de temps et d'efforts à mettre au point une stratégie définitive ne serait pas peine perdue puisqu'elle serait en partie dépassée avant même d'être publiée. Le moment n'aurait pas été bien choisi pour publier une stratégie pendant que le groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud siègeait. Au contraire, le gouvernement a préféré attendre la publication de son rapport, puis d'y répondre ensuite. Nous attendons également avec impatience le rapport définitif du sous-comité parlementaire sur l'Amérique latine et les Antilles.

Les députés ont demandé, et cela se comprend, des renseignements sur l'incidence des réductions des prévisions de dépenses au titre de l'aide internationale annoncées en juin et en octobre. Pour l'année financière en cours, nous pourrions compenser ces réductions en puisant dans des crédits non alloués encore, mais les coupes s'appliqueront essentiellement aux deux prochaines années. Comme elles sont assez considérables, tous les aspects de notre programme d'aide seront pour ainsi dire touchés. Le gouvernement fera connaître ses décisions concernant les affectations proposées à l'aide officielle au développement, pour la prochaine année financière, au moment du dépôt au Parlement du budget principal des dépenses 1983-1984.